



COMMUNIQUE

11 février 2009

Les tempêtes et après ? Les 7 propositions de la FNCCR pour sécuriser la distribution d'électricité

1,7 million de foyers privés d'électricité. Interruptions de service pour l'eau ou la téléphonie. Des entreprises, des services publics fermés, faute d'électricité. Un réseau à terre, dévasté.

Le 24 janvier, la tempête Klaus a mis à nouveau en évidence le retard français en termes d'enfouissement des réseaux.

Quelques jours après, les 9 et 10 février, une tempête, qualifiée de « forte mais non exceptionnelle » par Météo France, a confirmé la vulnérabilité des réseaux aériens, notamment ceux en fils nus ou zones boisées. Jusqu'à 900.000 foyers ont été privés d'électricité.

Réunis le 11 février, les élus du comité stratégique de la FNCCR expriment aujourd'hui leur lassitude et leur colère face aux promesses non tenues d'ERDF, en termes de qualité de distribution d'électricité.

Ils formulent 7 propositions « d'après-tempête ».

Le constat

La chute des investissements d'EDF puis ERDF dans les années 2000 est de l'ordre d'un milliard d'euros par an, au regard des années 1990.

Il en résulte une forte dégradation de la qualité. Le temps de coupure moyen a augmenté de façon spectaculaire ces dernières années. Hors événements exceptionnels, on compte 56 minutes de temps de coupure en 2004, 60 en 2005, 72 en 2006, 66 en 2007... En 2008, au 30 septembre, on était déjà à 60 minutes...

Cela a plusieurs conséquences :

- Le service public est dégradé et l'universalité de desserte menacée,
- Le réseau vieillit : c'est un réseau du milieu du 20^{ème} et non pas le « *smart grid* » du 21ème siècle que les Français sont en droit d'attendre,
- Le réseau est devenu fragile et extrêmement sensible aux aléas climatiques.
- L'impact économique et social des pannes d'électricité ne peut plus être tenu pour négligeable: ces pannes ont pour conséquence d'interrompre d'autres services essentiels (eau et assainissement, téléphonie), de bloquer les services publics (écoles, mairies...) et de pénaliser l'activité économique.

Les 7 demandes de la FNCCR

Réunis ce 11 février en comité d'orientations stratégiques, les élus de la FNCCR formulent plusieurs demandes « d'après – tempête » pour améliorer un service public de distribution d'électricité aujourd'hui fragilisé.

Demande 1 : recenser les « points faibles » du réseau de distribution

La FNCCR demande à ERDF de recenser les « points faibles » du réseau de distribution, à échéance de trois mois. La FNCCR rendra compte des suites réservées à cette demande à cette date.

Demande 2 : un plan d'investissement de 10 milliards d'euros en cinq ans.

Aujourd'hui, ERDF enfouit le réseau de distribution existant à hauteur de 1% par an. Il faut aller plus loin.

La FNCCR demande à ERDF un plan d'investissement pour sécuriser le réseau à échéance de 5 ans.

Ce plan vise l'éradication des fils nus, techniquement les plus vulnérables. Ces fils nus « faible section » correspondent à linéaire de réseau d'environ 70.000 km. Il vise aussi l'enfouissement ou le contournement des lignes aériennes situées en zone boisée. Ces lignes représentent environ 50.000 km.

Ce plan sera décliné à l'échelle de chaque concession avec l'autorité concédante concernée.

La FNCCR souhaite qu'il accompagne les efforts d'enfouissement actuels et ne s'y substitue pas.

Ce plan d'urgence représente 10 milliards d'euros.

Pour y répondre, il y a plusieurs solutions.

- Les provisions pour renouvellement du concessionnaire sont immédiatement mobilisables. A ce jour, ces provisions sont de l'ordre de 11,4 milliards d'euros. Comme cette somme est destinée au renouvellement des réseaux, ERDF doit pouvoir la mobiliser dans les cinq ans qui viennent ;
- Le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe) est un autre outil de financement. Cette hypothèse mérite un arbitrage politique car elle intervient après une décennie de forte diminution des investissements du concessionnaire. Un point de Turpe, c'est environ 100 millions d'euros.

L'équation doit être posée, au regard des intérêts des consommateurs.

Demande 3 : conforter le rôle des collectivités locales par la loi

La FNCCR préconise que les autorités concédantes pour l'électricité aient les mêmes droits que les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement en termes d'informations, par le délégataire, sur la programmation des investissements incombant à ce dernier. A ce titre, un programme prévisionnel de travaux de renouvellement devrait être annexé au contrat de concession de la distribution publique d'électricité. Chaque année, le

concessionnaire rendra compte à l'autorité concédante de son exécution et du montant des investissements.

La FNCCR propose de compléter les objectifs pluriannuels en matière d'enfouissement de réseaux publics (loi du 9 août 2004) par la définition au niveau local d'objectifs similaires. La FNCCR estime que ces objectifs gagneraient à être plus précis, par une déclinaison locale.

La FNCCR demande la publication du décret qui doit fixer le montant des pénalités que la loi autorise les autorités concédantes à percevoir auprès d'ERDF en cas de qualité insuffisante. Prévu par l'article 21-1 III de la loi du 10 février 2000, ce décret est toujours en attente de publication.

Demande 4: améliorer le dispositif de gestion de crise

La FNCCR souhaite tirer les enseignements de 2009 pour la gestion des situations de crise. Elle salue la mobilisation des équipes d'ERDF, des entreprises sous-traitantes et des agents des collectivités locales qui ont aidé à rétablir l'électricité.

La FNCCR demande à ERDF de définir un seuil d'alerte météo permettant de déclencher rapidement l'intervention d'équipes de techniciens en renfort, de créer un outil de suivi en temps réel des usagers non alimentés par départ de réseau moyenne tension et par commune. La gestion des stocks de matériels, en particulier de groupes électrogènes, doit être optimisée. La FNCCR demande aussi à ERDF d'améliorer sa communication de crise envers les usagers.

Enfin, ERDF devra communiquer à chaque autorité concédante les informations élémentaires résultant d'une situation de crise : coupures recensées dans le mois, avec nombre de foyers et entreprises concernées, cumul et pic, temps de coupure, courbe de réalimentation.

Demande 5: affecter le Turpe aux investissements sur les réseaux

La FNCCR soutient ERDF dans sa demande d'un niveau ambitieux du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe). Mais elle assortit ce soutien de conditions: ERDF devra définir à l'échelle de chaque concession les investissements qui résulteront des sommes versées par les usagers ainsi que des mécanismes de péréquation et de solidarité nationale.

L'argent des réseaux représente un peu moins de 50% hors taxes de la facture; il devra servir aux réseaux, à leur enfouissement et à leur sécurisation.

La FNCCR demande à ERDF de modifier progressivement sa politique de dividendes vis-à-vis de sa maison-mère EDF. A ce jour, le niveau s'établit à 75%. Celui de RTE est à 60%. La FNCCR invite ERDF et EDF à s'entendre sur un pourcentage acceptable pour les Français.

Demande 6 : optimiser l'organisation territoriale d'ERDF

La question de l'organisation territoriale d'ERDF doit être posée.

ERDF, là encore à l'échelle de chaque concession, doit définir une maille territoriale qui garantisse le bon niveau de connaissance technique.

La connaissance du terrain et de la cartographie doivent redevenir des priorités en termes de management interne.

Demande 7: modifier les conditions générales de vente

La FNCCR demande une révision de l'article 5.1. des conditions générales de vente d'EDF au tarif réglementé. La FNCCR estime qu'elle permet au distributeur ERDF de s'exonérer de sa responsabilité en cas d'incidents sur les ouvrages qu'il exploite, ce qui n'est pas acceptable.

*
* *

En conclusion, la FNCCR et ses adhérents savent qu'ils peuvent compter sur l'expertise d'ERDF et l'invitent à travailler à leurs côtés pour améliorer un service public qui s'est dégradé et qui ne correspond ni à l'image d'ERDF ni aux besoins des Français.

Ce plan d'urgence est une première étape. D'autres problèmes devront être réglés pour permettre aux réseaux français de devenir les « réseaux intelligents » du 21^{ème} siècle. Pour cela, il faut d'abord les sécuriser et c'est l'objet des propositions formulées aujourd'hui.

La FNCCR rendra compte de l'avancée de ses travaux, lors de son congrès à Annecy, du 22 au 25 septembre 2009.

Contact : Jean-Marc Proust (01 40 62 16 38 / 06 22 93 17 29)

Créée en 1934, la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) est une association regroupant près de 500 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisés dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, que ces services soient délégués (en concession) ou gérés directement (en régie).

Les collectivités locales sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité basse et moyenne tension.

www.fnccr.fr / www.claienergy.fr / www.energie2007.fr / www.servicedeau.fr /